



Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



SOMMAIRE

1. ACTUALITE > P2
Actualités du MJSVA
Actualités des partenaires
Actualités juridiques

2. PORTRAIT > P3
Les sports de nature en Midi-Pyrénées

3. DOSSIER > P4
De l'emploi saisonnier dans les sports de nature

4. LECTURE > P4

5. VU SUR LE NET > P4

6. RENDEZ-VOUS > P4

Directeur de la publication : Jean-Pierre DUCLOY

POLE RESSOURCES NATIONAL SPORTS de NATURE

CREPS Rhône-Alpes BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc - tél : 04 75 88 15 10
mél: prn.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr / <http://www.sportsdenature.gouv.fr>

EDITO

Aujourd'hui, les territoires ruraux sont de plus en plus nombreux à miser sur le tourisme vert et sportif pour développer ou maintenir l'emploi sur place, améliorer leur image, attirer de nouveaux habitants, etc. Les professionnels des sports de nature ont leur rôle à jouer dans cette nouvelle dynamique, mais encore faut-il qu'ils puissent vivre durablement de leur activité !

Or les emplois de ce secteur sont, pour un nombre significatif d'entre eux, saisonniers, sur une brève période de l'année. Pour vivre de leur activité, beaucoup d'éducateurs sportifs doivent alterner plusieurs saisons sportives. Des formations bi-qualifiantes facilitent cette alternance : le CREPS de Franche Comté - site de Pontarlier (Doubs) propose ainsi à ses stagiaires de se former à deux activités sportives complémentaires sur l'année. En Rhône-Alpes, il est même possible de se former à un autre métier, comme celui de conducteur d'engin, de vendeur, ... La professionnalisation ne doit pas être synonyme de précarité. Les centres de formation l'ont, pour la plupart d'entre eux, bien compris.

A défaut de faire briller le soleil ou tomber la neige toute l'année, pourquoi ne pas mieux articuler et sécuriser l'alternance de différentes activités sur l'année ? Des initiatives commencent à se développer en ce sens. Ainsi, le Guichet Initiatives Pluriactivité Emploi (GIPE) de Saint-Lary-Soulan, dans les Hautes-Pyrénées, aide les saisonniers à trouver et à alterner plusieurs emplois com-

plémentaires. La mise en place de groupements d'employeurs se développe. De nombreuses associations Profession Sport favorisent le développement de l'emploi sportif qualifié et rémunéré. A Lille, le GEPSAL offre ainsi des contrats à durée indéterminée à des entraîneurs qui travaillent pour plusieurs clubs ou à des éducateurs-comptables... Des coopératives d'activités offrent des opportunités aux accompagnateurs en montagne qui souhaitent développer parallèlement d'autres activités, tout en relevant du statut de salarié.

Ces solutions innovantes ont besoin d'un fort soutien de la part des partenaires sociaux, des collectivités locales et de l'ensemble des acteurs de l'emploi qui oeuvrent sur un territoire. La création d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC), peut se révéler une solution adaptée dans la mesure où elle permet de réunir des acteurs publics et privés autour d'un enjeu économique. En collectant et en diffusant de l'information sur ces thèmes, qu'ils s'agissent de l'actualité juridique ou d'expériences menées sur le terrain, le Centre de Ressources Interrégional Alpin sur la Pluriactivité et la Saisonnalité soutient l'émergence de nouveaux projets et informe sur leurs droits les personnes qui ont fait le choix de la pluriactivité.

PERIPL, pour le Centre de Ressources Interrégional Alpin sur la Pluriactivité et la Saisonnalité

LA LETTRE DU RÉSEAU NATIONAL DES SPORTS DE NATURE N°15 FEVRIER 2006

© ZOOM



Actes de la formation réalisée par la direction départementale de la jeunesse et des sports de Moselle (cellule régionale de Lorraine)

Recevoir cette lettre par courriel :
www.sportsdenature.gouv.fr



1 ACTUALITÉS

Actualités JSVA

Un contrat d'objectifs "métiers du sport"

La région Rhône Alpes poursuit ses actions innovantes dans l'accompagnement du développement de la filière sportive très centrée sur le tourisme sportif de nature.

Cette suite au "contrat d'étude prospective des métiers du sport" déjà réalisé en 2002 engage désormais la Région, l'Etat et les partenaires sociaux dans un travail commun sur :

- le développement économique du secteur du sport
- la formation des futurs professionnels
- la formation continue des actifs du secteur

📞 contact : www.rhone-alpes.jeunesse-sports.gouv.fr

FPC nationale ESI

Du 23 au 26 janvier 2006 s'est tenu au CREPS de Voiron un stage de FPC nationale organisé par le Pôle Ressources National des Sports de Nature sur les rôles et missions de l'Etat dans la gestion et le développement des ESI. Ce stage a rassemblé une vingtaine de collègues des DDJS et fédérations sportives, dont l'objectif était de définir les modalités d'accompagnement des conseils généraux dans la mise en œuvre des PDESI.

La deuxième partie du stage (25 et 26 janvier) a permis de participer au 9ème Salon du Sport du Loisir du Tourisme et des Territoires organisé à Grenoble avec trois congrès consacrés aux sports de nature : "sports de montagne" piloté par le réseau des chercheurs, "sports nautiques" piloté par le Conseil Interfédéral des Sports Nautiques (CNOSF) et "espaces sites et itinéraires" piloté par le PRNSN. Ce dernier animait également deux ateliers sur "outils juridiques de pérennisation de l'accès aux ESI" et "CDESI : quels enseignements tirés des premières expérimentations ?".

Ce grand rassemblement a permis de favoriser de fructueux échanges pour le développement maîtrisé des sports de nature entre le mouvement sportif, l'Etat et les territoires.

Actualités Partenaires

Pôles d'excellence rurale

Les 300 futurs Pôles d'excellence rurale se trouvent dans les zones de revitalisation rurales ou dans des territoires liés à des villes de moins de 30 000 habitants. L'appel à projet concernant l'éligibilité à cette labellisation comprend quatre volets : promotion de patrimoine, services accueil, bio ressources, excellence technologique.

Le premier volet concerne plus particulièrement le domaine sportif. Il comprend les actions liées aux richesses naturelles et touristiques développant l'attractivité

et la professionnalisation des territoires. Pour être labellisés, les projets devront montrer un ancrage rural fort, avoir un impact significatif sur l'emploi, et assurer une gestion environnementale responsable. Ces pôles, initiés sur un territoire (EPCI, Pays, Parc) devront organiser un partenariat public privé innovant.

📞 contact : www.diact.gouv.fr

Les gîtes de France toujours jeunes

Ce réseau d'accueil, phare du tourisme rural, fête ses 50 années d'existence.

Il associe environ 73 000 structures, gîtes, chambres d'hôtes gîtes d'étape ou d'enfants et poursuit un développement tranquille associant toujours la qualité de l'accueil à l'authenticité de l'offre d'hébergement.

Les hôtes actifs, à la recherche de week-ends, vacances actives et sportives représentent parfois 20% de la clientèle au cœur de territoires d'accueil de nature exceptionnelle.

Dans les 30 000 emplois temps plein générés par les gîtes de France, beaucoup sont liés à l'agriculture, mais de nombreux éducateurs sportifs de nature retrouvent aussi dans la gestion de gîtes la deuxième part de leur activité.

📞 contact : www.gites-de-france.fr

La loi "littoral" a vingt ans

Promulguée le 3 janvier 1986, la loi "littoral" avait pour ambition de garantir un accès public aux côtes et aux rives des grands lacs français, de protéger ces espaces si convoités d'une urbanisation galopante.

Vingt ans après, l'attrait pour les rivages, paysages maritimes et les activités culturelles ou sportives multiples qui s'y déroulent ne se dément pas.

Pourtant des amendements ou des dérogations à cette loi continuent d'être votés : construction sur le domaine public, autorisation d'installation agricole à proximité des rivages.

3 700 000 m² sont encore bâtis sur les côtes chaque année et le Conservatoire du Littoral peine à préserver 10% du littoral et la continuité publique de la frange maritime.

📞 contact : www.assemblee-nationale.fr/12/dossiers/loi_littoral.asp

Pédaler : énergie douce

Le vélo est une excellente pratique de santé, de découverte. Il devient aussi dans nos cités une réelle alternative à l'envahissement des villes par la voiture et une antidote possible à la pollution (alter-mobilisme).

La première mobilisation nationale des vélorutionnaires (janvier 2006) doit permettre de mieux sensibiliser les citoyens français, très en retard sur leurs voisins européens, à ce mode de déplacement urbain.

📞 contact : www.velorution.org

Sports de neige

A partir des conclusions d'une étude intitulée "le positionnement de l'offre française de sports d'hiver", ODIT France souligne que la France reste leader du marché européen, mais que l'offre française est trop centrée sur le ski au dépend de produits neige complémentaires qui restent à développer (luge, marche, raquette,...).

L'accueil dans les stations françaises doit être plus authentique et convivial pour des hivernants devenus également très sensibles à la qualité de la gestion environnementale et paysagère du milieu montagnard.

📞 contact : www.odit.fr

Sports et environnement

Le CIO a présenté en novembre le "guide sur le sport, l'environnement et le développement durable".

Ce document propose l'analyse de l'impact des sportifs, de leur matériels et équipements sur l'environnement.

La majorité des disciplines génère peu de déchets directs et a de faibles impacts négatifs. Cependant, beaucoup de matériels sportifs sont difficiles à recycler (arcs, skis, planches à voile, embarcations...) et de nombreux terrains de jeu risquent d'engendrer des menaces plus cachées : engrais ou eau consommée des terrains de sport, gaz frigorifiques des stades de glace, ...

Les sports de nature - dont l'étude n'a pas été faite dans ce guide - peu générateurs d'aménagements lourds, peuvent poser d'autres problèmes : consommation d'espaces, impacts sur la biodiversité, déplacements nécessaires.

Les sportifs de nature, urbains et nomades par essence, sont de grands voyageurs et contribuent aussi à la création de CO et de CO₂ !

📞 contact : www.olympic.org

2 nouvelles CDESI

Saluons la création de 2 Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires : Corrèze et Isère.

📞 contact : www.sportsdenature.gouv.fr

Actualités Juridiques

Arrêté et décret du 30 décembre 2005 / JO du 1er janvier 2006

Portant sur l'organisation de l'administration centrale du MJSVA.

📞 contact : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Arrêtés du 16 janvier 2006 / JO du 26 janvier 2006

Portant modification des annexes des arrêtés du 8 mai 1974 et du 2 septembre 1992 relatives à la partie spécifique du BEES 3^è degré, option parachutisme, plongée subaquatique, voile et surf.

📞 contact : www.jeunesse-sports.gouv.fr

Avec 45 000 km² et 8 départements, Midi-Pyrénées est la plus étendue des régions métropolitaines. Elle présente toutes sortes de paysages avec un relief très varié privilégiant tout type de pratique de sports de nature : haute montagne à la frontière franco-espagnole, moyenne montagne dans le piémont pyrénéen et contrefort du massif central (Montagne Noire, Monts de Lacaune, Aubrac), causses et vallées encaissées caractéristiques du Sud de l'Aveyron ou du centre du Lot, coteaux, plateaux, plaines ... A mi chemin entre Atlantique et Méditerranée, la région Midi-Pyrénées qui présente quelques similitudes avec la région Rhône-Alpes (étendue, nombre de départements et de communes, appui sur 2 massifs montagneux) est cependant 2 fois moins peuplée et s'organise autour d'un seul grand pôle urbain, Toulouse, qui rassemble le tiers de la population régionale (1).

● Une pratique diversifiée et en augmentation

- la **randonnée** avec un réseau de 26 000 km de sentiers balisés (soit 14,5% du réseau national),
- les activités relevant du **nautisme** situant la région Midi-Pyrénées à la 1^{ère} place des régions françaises n'ayant pas de littoral maritime (avec 2 487 km de rivières navigables -dont 720 en rivière sportive pour le canoë-kayak, raft, nage en eau vive et disciplines associées- et près de 100 lacs et plans d'eau utilisés par les activités nautiques comme la voile, planche à voile, aviron, motonautisme, ski nautique, plongée, nage avec palme ou le canoë) (2) ;
- le **ski alpin**, le **ski nordique**, la **raquette**, les activités de **chien de traîneau** (26 stations ou centres de ski dont 23 dans le massif pyrénéen) ;
- la **spéléologie** (les massifs de pratique couvrent 36% de la surface de la région pour environ 8 000 cavités dont le plus grand réseau français), le **canyonisme** (163 sites), l'**escalade** (20% des sites français) ;
- le **vol libre**, le **delta plane** et le **vol à voile** (avec 2 sites de renommée internationale, Millau et Bagnères de Luchon, pour ces 3 activités) ;
- une **progression très significative** au cours de ces 15 dernières années du nombre de clubs (plus de 32%) et du nombre de licences (11,5%) relevant de sports de nature en rapport au nombre total de licences sportives, situant Midi-Pyrénées au dessus de la moyenne nationale (5) ;
- la participation de plus d'un tiers (36%) des éducateurs sportifs à la **construction de l'offre sportive** en Midi-Pyrénées dans le domaine des sports de nature (6) ;
- l'importance de la région Midi-Pyrénées en matière d'accueil d'enfants et d'adolescents en centre de vacances et de loisirs, sachant que la quasi totalité

des séjours en CVL intègre des pratiques de sports de nature ;
 ● un nombre d'**espaces et de sites de sports de nature** qui place la région Midi-Pyrénées au 2^{ème} rang (7).

Un secteur d'activités ayant des impacts positifs sur l'économie du tourisme :

- 7% de la clientèle touristique française vient en Midi-Pyrénées pour pratiquer un séjour sportif de nature ;
- 58% des séjours d'agrément intègrent une pratique sportive de nature, contre 45% en moyenne nationale (3) ;
- la région Midi-Pyrénées se place au 2^{ème} rang des régions intérieures françaises sur le marché national (4).

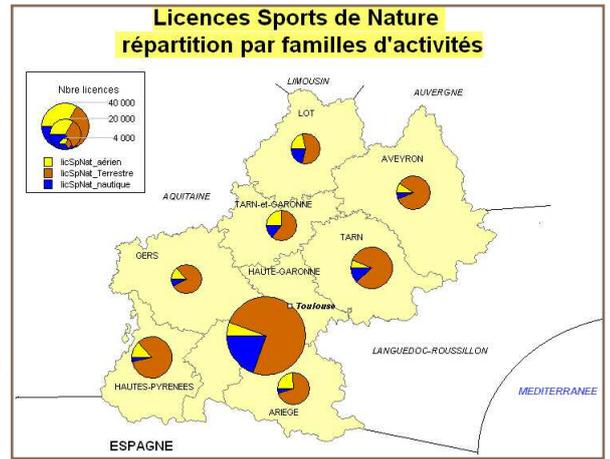
● La cellule régionale

L'instruction du 12 août 2004 a permis l'installation depuis le 1^{er} décembre 2004 d'une cellule régionale de coordination des sports de nature composée aujourd'hui de 33 membres de l'administration jeunesse et sports dont le directeur régional, la directrice régionale adjointe, les 7 directeurs départementaux, l'inspecteur en charge du département sport, la référente régionale, les 7 correspondants départementaux, 1 représentant du secteur formation du CREPS de Toulouse/Midi-Pyrénées, 12 conseillers techniques sportifs, 1 conseiller technique environnement et développement durable, 1 membre de l'Observatoire-Analyse-Prospective-Aménagement du Territoire. Ses actions visent à optimiser et fédérer les ressources disponibles au sein des services jeunesse et sports sur les thèmes du développement, de l'expertise et du conseil, de la protection des usagers dans l'objectif d'assurer à l'échelon local, départemental et/ou régional une meilleure prise en compte de la politique publique "sports de nature" dans les autres politiques publiques et/ou territoriales.

● Des actions de structuration en cours :

La DRDJS Midi-Pyrénées / Haute-Garonne, grâce à la mobilisation de la cellule régionale, positionne des actions visant d'une part à renforcer sa connaissance du secteur des sports de nature en Midi-Pyrénées et, d'autre part, à une maîtrise des enjeux par des démarches à initier auprès des acteurs du développement pour la mise en place d'actions adaptées :

- actions de formation et de sensibilisation des acteurs du développement des sports de nature (contrat de plan E/R) ;
- réalisation d'un "Atlas des sites de pratiques sportives de nature en Midi-Pyrénées-2003" actuellement en cours d'actualisation;



- suivi de l'évolution des licences et clubs ;
- soutien à la mise en place de plan de développement pour chacune des disciplines sportives relevant du champ des sports de nature ;
- réflexion sur la mise en tourisme des pratiques sportives (escalade et sports nautiques) ;
- inscription d'actions dans le PASER (action 4.2) "accompagnement durable des territoires et des hommes" ;
- implication des services dans le cadre d'actions d'aménagement de territoire (massif pyrénéen, aire urbaine, communes, pays...) ;
- actions de concertation pour un développement maîtrisé des sports de nature (2 chartes co-signées par l'ensemble des acteurs concernés / une convention liée à une opération de conciliation).

● **Une étude en projet** : l'état des lieux permanent du développement des sports de nature en département (suivi de la prise en compte des sports de nature dans les contrats territoriaux/ suivi des territoires sur lesquels s'appliquent des contraintes et/ou mesures de gestion de différents ordres, suivi des pratiques, des éducateurs et des entreprises, ...) doit aujourd'hui être complété par une étude visant à évaluer la réalité en Midi-Pyrénées de l'impact socio-économique des pratiques de sports de nature ainsi que la réalité des enjeux liés à leur développement (perspectives d'évolution et d'amélioration des conditions de pratiques en termes d'aménagement, métiers et qualifications, ...).

● contact : corinne.engelbach@jeunesse-sports.gouv.fr

(1) TEMP 2005 "Tableaux économiques de Midi-Pyrénées" / (2) "Chiffres clés et grandes tendances du nautisme en Midi-Pyrénées" Etude 2005- Cabinet JED / (3) "programme d'action 2004" Observatoire régional du tourisme / (4) "Suivi de l'activité touristique" septembre 2005 - Observatoire régional du tourisme / (5) "Enquête licences et clubs en Midi-Pyrénées - 2004 - évolution 1989-2004"-DRDJS MP/HG / (6) "Educateurs sportifs déclarés dans le champ des sports de nature" MJSVA- septembre 2005 / (7) " premiers éléments du RES 2005" MJSVA

3 DOSSIER

Convention collective nationale du sport

La récente finalisation de la CCNC, désormais obligatoire pour toutes les associations et entreprises concernées, est la toile de fond de l'emploi d'une grande partie des 57 000 éducateurs déclarés dans le champ des sports de nature.

Cette avancée confère aux nouveaux partenaires sociaux des filières sportives touristiques deux responsabilités :

- participer au développement économique ;
- contribuer à l'intégration et à la professionnalisation des travailleurs.

L'emploi dans l'encadrement des sports de nature est d'abord marqué par la **saisonnalité**. A l'image du salarié agricole, l'éducateur sportif voit ses périodes de travail définies par le système productif local et ses aléas : marché, concurrence, climat, modes, événements,... et par un environnement de travail constitué de beaucoup de très petites structures ; d'activités aux tâches multiples, transversales, évolutives ; de temps, de lieux d'actions atomisés ou dispersés, des périodes d'activité courtes (2 à 4 mois) souvent intenses ; des contrats saisonniers -précaires- difficiles à cumuler (à partir d'une seule compétence) sur l'année entière.

De plus, les saisonniers du tourisme sportif **trouvent difficilement à se loger** (10% seulement vivent sur le lieu de travail à l'année), et mènent une **vie familiale et sociale hypothéquée** (isolement, manque de considération, discrimination parfois). Le chemin semble long d'un début à une fin de saison !

Saisonnalité

D'une saison à **deux saisons complémentaires** (bi qualification hiver/été) ; d'un travail de saisonnier sportif au **cumul annuel de deux à trois activités complémentaires** (pluriactivité) ; de la juxtaposition de contrats précaires à une **situation d'emploi établie** dans une association, une entreprise, une collectivité, ou dans un groupement de travailleurs indépendants, le chemin est aussi très difficile !

L'aide et le soutien à apporter aux travailleurs saisonniers des sports de nature doivent motiver les entreprises artisanales et les industriels du tourisme autant que les collectivités territoriales.

De cet accompagnement dépend la qualité de l'accueil, la motivation, l'implication et la fidélité des saisonniers.

Cette intégration par la vie professionnelle contribue à la

construction de l'identité territoriale des espaces touristiques sportifs. Trop de villages, de stations, de ports fonctionnent encore sur un mode de **délocalisation**

inversée (travailleurs migrants). Cette aide, ce soutien doivent être envisagés :

- à court terme sur les lieux de travail et avec pragmatisme : **information, logement, sécurité, santé des saisonniers** ;
- à moyen et long terme, au-delà des lieux de travail dans une perspective d'accompagnement vers **plus de professionnalisation**.

Gestion des ressources humaines

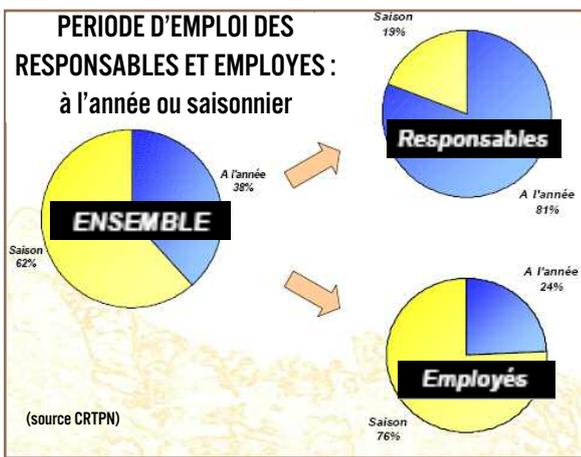
Les moyens à mettre en œuvre engagent conjointement **tous les acteurs du bassin d'emploi** :

région, services de l'Etat, EPCI, pays, partenaires privés, professions, associations sportives, dont l'objectif commun doit être d'abord de susciter la mise en place d'une véritable **structure de gestion des ressources humaines dans le territoire touristique**, qui pourra avoir comme missions :

- **d'informer** :
 - éditer un guide du saisonnier ;
 - ouvrir un numéro vert, un portail Internet ;
 - mettre en place un salon de l'emploi ;
 - identifier des personnes, des réseaux ou des lieux ressources (maison de la saisonnalité) ;
- **d'accompagner** des parcours professionnels :
 - assurer le suivi individuel, faciliter des parcours personnalisés et la validation des acquis et de l'expérience ;
 - contribuer, avec des organismes qualifiés, à la construction d'offres spécifiques de formation ;
 - développer l'emploi partagé ;
 - mettre en place des rencontres croisées entre des filières d'emplois différentes, complémentaires ou parallèles ;
 - aider à la création de groupements de travail coopératifs SCIC-SCOP, de groupements d'employeurs multi sectoriels ;
- **d'améliorer** les conditions de vie des travailleurs saisonniers à partir des chartes ou conventions locales portant sur les conditions d'accueil, de logement, de transport, de sécurité liés aux employés séjournants.

De très nombreuses idées, des expériences innovantes :

- www.pluriactivite.org ;
- www.source.asso.fr ; www.apce.com ;
- www.maison-du-saisonnier.com ;
- www.initiatives-rurales.org ;
- www.tourisme-sport-nature.com



4 LECTURE

La commune et ses chemins ruraux

Jean-Michel Amayenc et Sophie Picardo - Ed. La Lettre du cadre territorial, 2005 - Collection Dossiers d'experts, n°466 - Le droit applicable aux chemins ruraux a fait l'objet de récentes réformes législatives et réglementaires qui ont déjà donné lieu à un renouvellement de la jurisprudence en la matière. Ce dossier, destiné aux acteurs des collectivités locales, aborde les questions épineuses liées aux chemins ruraux. Le contenu pédagogique et pratique propose une analyse complète sur la base de la réglementation en vigueur et de la jurisprudence ainsi que des modèles de documents autour des quatre points suivant : l'identification des chemins ruraux, leur gestion, la police des chemins ruraux et les conflits d'usages.

5 VU SUR LE NET

50 questions-réponses sur les Parcs naturels régionaux

Argumentaire élaboré dans une large concertation par la Fédération des parcs naturels régionaux de France (FPNR), ce document a pour objectif de doter les Parcs naturels régionaux (PNR) d'un "discours" commun et cohérent permettant de répondre le plus clairement possible aux questions leurs nombreux interlocuteurs. Il constitue un outil précieux pour tous ceux qui doivent expliquer, convaincre et informer sur les Parcs naturels régionaux, leur raison d'être et leurs missions.

➤ www.parcs-naturels-regionaux.tm.fr (rubrique " téléchargement ")

6 RENDEZ-VOUS

Journée d'étude sur le sport de pleine nature

8 mars 2006 - Paris

Séminaire CDESI / PDESI

10 mars 2006 - CNOSF - Paris

Salon des randonnées

31 mars au 2 avril 2006 - Paris

➤ www.randonnee-nature.com

